

JEU-QUESTIONNAIRE DE TD ASSURANCE SUR LES MYTHES LIÉS À L'ASSURANCE

Vrai ou faux :

1. Recevoir une contravention de stationnement entraînera une augmentation de vos primes d'assurances.

Faux. Si c'était le cas, nous serions tous bien malheureux. Les contraventions de stationnement n'ont aucune incidence sur votre dossier de conduite ni sur votre prime d'assurance.

2. L'installation d'un système d'alarme résidentiel peut faire diminuer vos primes d'assurance habitation.

Vrai. Croyez-le ou non, certaines améliorations à votre domicile, comme l'adoption de mesures de sécurité supplémentaires, pourraient faire diminuer vos primes.

3. L'assurance vie ne sert qu'à ceux qui ont des enfants.

Faux. L'assurance vie devrait faire partie intégrante de la planification financière de chacun, et devrait au moins couvrir les frais funéraires. Un des avantages de souscrire une assurance vie plus tôt est qu'elle pourrait être plus abordable étant donné que les primes sont établies en fonction de l'espérance de vie qui, naturellement, diminue au fil du temps.

4. Si vous avez un accident de voiture et que vous ne présentez pas de demande d'indemnisation, vos primes d'assurance n'augmenteront pas.

Faux. Si votre assureur apprend que vous avez eu un accident, il se pourrait qu'il augmente vos primes, que vous ayez déposé une demande d'indemnisation ou non. En effet, même si vous n'avez pas rapporté l'accident à votre assureur, l'autre personne impliquée dans la collision pourrait avoir soumis une demande d'indemnisation à son assureur.

5. Vous pourriez être tenu responsable si un entrepreneur se blesse en effectuant des travaux sur votre propriété.

Vrai. Il vous incombe de vous assurer que les travailleurs qui effectuent des travaux sur votre propriété soient assurés. S'ils ne le sont pas, vous pourriez être tenu responsable et devoir déboursier d'importantes sommes d'argent.